



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



Le 1er mai 2021

Objet : Bouquetins du Bargy – Période 2021 / 2022 – Consultation publique : projet d'arrêté autorisant la capture et l'euthanasie sélective de 50 bouquetins par an sur le massif du Bargy

Monsieur le Préfet,

L'OFB a confirmé la baisse très significative de la prévalence de l'infection brucellique sur le massif du Bargy : proche de zéro en zones périphériques, elle a chuté en trois ans de 70% à environ 20% au cœur du massif. C'est la preuve que l'épizootie est en forte récession et que la poursuite des opérations de capture, sur plusieurs années, constitue une réponse adaptée à la présence de la bactérie chez le Bouquetin des Alpes.

Pour la première fois depuis 2013, c'est effectivement cette mesure, et elle seule, qui est préconisée dans le projet d'arrêté soumis à consultation. Il a fallu que le tribunal administratif soit saisi pour que les tirs d'abattage indiscriminé ne fassent plus partie des mesures mises en œuvre par les pouvoirs publics. Nous notons également que le Conseil National de Protection de la Nature a émis à nouveau un avis défavorable concernant les abattages d'animaux non testés.

Nous marquons par la présente notre accord sur le mode de gestion par capture-contrôle, dans la limite de 50 individus par an sur la période 2021-2022, avec comme corollaire l'euthanasie des animaux reconnus séropositifs. Concernant cette dernière mesure, nous comprenons que les contraintes de gestion en milieu naturel, fondées sur les tests in situ, ne permettent pas actuellement de différencier d'éventuels porteurs sains – animaux précédemment infectés mais guéris – d'animaux contaminés par la bactérie et potentiellement excréteurs, et nous avons vu par ailleurs que la vaccination des bouquetins avec le vaccin REV-1 n'était pas scientifiquement recommandée pour protéger la population du Bargy. Nous émettons le vœu que des efforts de recherche sur les outils de test in situ permettent à l'avenir de préserver les porteurs sains, seuls vecteurs potentiels d'une immunité collective croissante.

Nous tenons également à signaler que si certains éleveurs s'attachent effectivement à mettre en place des parcs de qualité, il ne s'agit pas d'une règle générale. Nous continuons à observer des

troupeaux de caprins et d'ovins parcourant l'ensemble des alpages jusqu'aux sommets du massif, occupant ainsi les mêmes territoires que les bouquetins. Nous voyons là une prise de risque endossée par les éleveurs, alors qu'il serait au contraire nécessaire d'imposer une ségrégation temporelle et spatiale des espaces alloués aux différentes espèces. A ce titre, nous regrettons que le projet d'arrêté ne stipule pas de mesures de biosécurité.

Dans l'attente, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Préfet, nos très respectueuses salutations.

Pour le collectif des signataires de cette contribution à la consultation publique :

ASPAS
France Nature Environnement
Humanité & Biodiversité
LPO
Mountain Wilderness

One Voice
SFEPM
SNAM
SNPN
WWF

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'JP Croizat', written over a horizontal line.

Jean-Pierre CROUZAT – France Nature Environnement & LPO